



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

Compte rendu du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du 13.06.2024

Conseil Départemental de l'Ariège

Le jeudi 13 juin 2024 à 9h30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Ariège sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Daniel BESNARD, M. Jean-Luc ROUAN.

Etaient absents, excusés :

Mme Pascale CANAL, M. Xavier CAUX, M. Jérôme BLASQUEZ, Mme Joëlle CHALAVOUX.

Etaient absents :

M. Alain METGE, M. Marc SANCHEZ, M. Loïc GOJARD.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN).

Etaient absents, excusés :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU).

Etaient absents :

Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir.

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège, DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE).

Etaient absents :

DREAL Occitanie (M. Anthony DELHAISE).

Etaient également présents :

CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Anne GAUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Emilie VIE), Chambre d'Agriculture Ariège (Mme Élise LLOBET), Garants de la CNDP (Mme Anne-

Isabelle PARDINEILLE et M. Jean-François COUMEL), SCOT VA (Mme Marine MONREDON), PNR (M. Yannick BARASCUD), SSV (M. Gilles DOMENC), SMDEA (Mme Amélie BERT), SBGH (M. Jean-Christophe CID), Conseil Départemental 11 (Mme Sylvie SETZKORN), SMIVAL (M. Thomas BREINIG), SMEAG (M. Vincent CADORET), ECLECTIC EXPÉRIENCE (M. Benjamin ARRAGON-CILLO et Mme Sofia ALIAMET), IREEDD (Messieurs Fady HAMADE et Pascal CHANE POI SANE), LE TEMPS D'AGIR (Mme Lisa BERGERON).

• **Discours introductif de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je tiens à remercier les différentes institutions ou partenaires impliqués, tels qu'Eclectic Expérience qui nous a accompagné tout au long de cette période et les garants de la CNDP. Nous avons eu la chance d'en avoir 3, merci de votre implication. À titre personnel, je tiens à remercier tout particulièrement les services du Conseil Départemental qui se sont pleinement investis, les soirées, les week-ends et au quotidien, je suis très heureux de les avoir à mes côtés. Je remercie aussi els différents intervenants : EDF Hydro, Chambre d'Agriculture, l'ANA, la Fédération de pêche, Eau Ariège et les syndicats de rivière et aussi tous les participants qui nous ont permis d'avoir des réunions animées et vivantes. J'ai apprécié qu'il y ait du monde et que les réunions se poursuivent dans la convivialité. Je crois que cela a permis d'échanger. Je remercie toutes les personnes qui se sont impliquées, c'est de bon augure pour le futur.

• **Rappel des règles de séance par M. Jean-Paul FERRE :**

Monsieur Jean-Paul FERRE, Président de la CLE propose aux membres du Bureau d'autoriser la tenue de la présente séance en présentiel et en visioconférence. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance est réalisé pour la retranscription du compte-rendu.

Monsieur le Président de la CLE demande aux membres du Bureau d'approuver les modalités de tenue de la séance telles que précisées ci-dessus. Les modalités de tenue de séance sont approuvées à l'unanimité.

M. Jean-Paul FERRE, présente l'ordre du jour :

- 1) Présentation du bilan de la concertation préalable :
 - Synthèse d'ECLECTIC EXPERIENCE,
 - Bilan des garants de la CNDP.
- 2) Point d'avancement sur les études de la phase 2 « tendances, scénarios et stratégie » :
 - Mise à jour de l'étude du potentiel hydroélectrique – CACG,
 - Démarrage de la stratégie d'adaptation au changement climatique – IREEDD,
 - Commissions géographiques pour la phase « Stratégie du SAGE ».
- 3) Information sur le démarrage de la Concertation Continue,
- 4) Questions diverses.

1) Présentation du bilan de la concertation préalable :

• **Intervention de M. Benjamin ARAGONCILLO, Eclectic Expérience :**

Voir présentation faite en séance par le Bureau d'étude

• **Intervention de Mme Sofia ALIAMET, Eclectic Expérience :**

Voir présentation faite en séance par le Bureau d'étude

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Nous allons donner la parole, à Madame Anne Isabelle PARDINEILLE, pour nous présenter le bilan des garants qui va être assez sommaire aujourd'hui puisqu'une présentation complète sera faite lors de la séance plénière du SAGE qui est prévue le jeudi 11 juillet à 9h30 au Conseil Départemental. J'ai pris connaissance de votre rapport bien avant. Il y a des pistes fortes intéressantes. Nous avons

commencé à réfléchir, et les services nous feront des propositions très prochainement pour la concertation continue.

• **Intervention de Mme Anne Isabelle PARDINEILLE, garant de la CNDP :**

Je ne vais pas être longue parce que je suis en phase avec ce qui a été présenté par Eclectic Expérience qui ont fait un très bon travail et qui ont repris pas mal de nos constats et de nos préconisations. Tout le monde a bien eu le bilan ? Nous serons là, le 11 juillet pour en parler et le présenter. La CNDP nous demande de ne pas être « appréciatif » et de ne pas être trop proche du maître d'ouvrage. Je voulais souligner la qualité de cette concertation et l'implication de toutes et tous qui a fait la réussite de cette concertation : bien sûr, le service d'animation du SAGE, qui a été sur tous les fronts, Eclectic Expérience avec qui nous avons très bien travaillé, et ensuite, tous les élus du territoire qui ont bien participé et les membres de la CLE. Il y a eu une vraie dynamique ce qui est vraiment un gage de réussite. Je voulais souligner cela qui peut-être ne se voit pas trop dans le bilan écrit, mais la CNDP nous demande d'être le plus factuel possible, nous ne pouvons pas faire apparaître nos appréciations. Cela a été une concertation de qualité, nous avons recueilli en quantité même si, sur des grands territoires, nous avons toujours envie d'en faire plus, il y a quand même eu beaucoup de retour, cela s'est bien passé, il y a eu les controverses qu'il fallait, il ne faut pas que tout le monde soit toujours d'accord, sinon ce n'est pas démocratique.

Je tiens aussi à souligner l'importance de la réunion de travail à laquelle nous avons pensé qui serait un peu sous la forme des ateliers, comme nous l'avons fait pour le public, mais avec les membres de la CLE. Je ne l'ai pas expérimenté, mais je pense que c'est très important et que nous avancerons bien.

La faiblesse que j'ai relevée, c'est qu'en présentiel, lorsque nous avons fait des brise-glaces, il y avait beaucoup d'acteurs de l'eau, c'est-à-dire des gens qui sont déjà informés et sensibilisés. Je sais que nous avons fait beaucoup pour sensibiliser le public « lambda », sur les marchés notamment, mais je pense qu'il va falloir réfléchir à essayer d'avoir un petit peu plus de public. C'est une faiblesse que nous allons essayer d'améliorer, mais qui a été compensée, comme je l'ai souligné dans le bilan par le fait qu'au point de vue du questionnaire, il y a eu un rééquilibrage d'abord homme-femme et sur les personnes aussi moins concernées. Le questionnaire a été utile pour cela.

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Mes salutations à toutes et tous. Je voulais dire deux mots. D'une part, féliciter pour le travail qui a été réalisé puisqu'il faut dire les bonnes choses, par contre, il y a un sujet qui dépasse le SAGE, c'est effectivement, la participation des citoyens et comment arriver à « mobiliser ». Je dis ça parce que dans les réunions auxquelles j'ai participé, et vous aussi, nous retrouvons les mêmes typologies de citoyens, c'est-à-dire, soit des personnes déjà sensibilisées aux problèmes, soit des personnes qui viennent par curiosité et nous ne touchons pas l'ensemble de la population, mais c'est un peu comme les élections, il y a 45-50% d'abstention. Ce qui m'intéresse beaucoup, c'est comment créer un lieu référence, un lieu de participation des hommes et des femmes de cette vallée, cela me semble un problème important et excessivement difficile à résoudre.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Merci de cette intervention. Je crois que c'est un problème pour tout le monde, pour tous les porteurs de projet d'avoir une écoute auprès d'une population qui est fortement sollicitée par ailleurs et qui peut-être pour certains n'a pas pris conscience de l'importance du sujet de l'eau.

Je voulais aussi dire qu'un courrier est parti à la CNDP pour demander la nomination d'un garant pour la concertation continue et que la réunion de lancement dont nous avons parlé se tiendra le mardi 24 septembre 2024 à 14h00, au Conseil Départemental.

Merci à Mme PARDINEILLE pour son intervention.

Nous allons passer à l'intervention de M. Florian TESTA qui va nous faire un point d'étape sur la phase 2 de l'élaboration du SAGE.

• **Intervention de M. Florian TESTA, Animateur du SAGE BVPA :**

Je voulais préciser un petit peu les différents temps de l'étude Phase 2 des « tendances, scénarios et stratégies » du SAGE qui comprend 2 volets, à la fois une étude que mène IREEDD et aussi l'étude du potentiel hydroélectrique qui a été menée pendant plusieurs mois qui est disponible dans le rapport qui vous a été fourni. Il prend une part importante du rapport, car il traduit un effort du bureau d'étude pour recenser tous les ouvrages hydroélectriques sur le territoire et aussi tous les nouveaux projets qui font l'objet de dépôt de dossier auprès des services de l'État.

Il y a 5 différents temps pour la Phase 2 « tendances, scénarios et stratégies » :

1 - La caractérisation des usages de l'eau qui reposait sur le diagnostic d'EAUCEA qui a été repris par IREEDD, c'était donc l'état des lieux du territoire qui avait été construit en 2020 et validé Mai-Juin 2022.

2 - L'étude du potentiel hydroélectrique dont les derniers éléments ont été transmis en décembre 2023, et inclus dans le rapport de février dernier. Pour ces données-là, nous ne pourrons pas aller plus loin puisque nous devons tenir un calendrier d'échéances et donc pour ne pas prendre trop de temps dans la construction de notre SAGE, nous ne pourrons pas prendre de nouvelles données pour mettre à jour ce potentiel hydroélectrique. Cependant, si vous souhaitez que l'étude aille plus loin, il faudra faire une nouvelle étude, ultérieure à l'élaboration actuelle du SAGE. Nous pouvons imaginer qu'il y aura un impact budgétaire même si nous avons le soutien financier de la Région et de l'Agence de l'Eau. Cette étude complémentaire pourrait aller plus loin et porter notamment sur la caractérisation de l'impact cumulé sur les cours d'eau et leur hydromorphologie. Encore une fois, l'étude du potentiel hydroélectrique est une étude qui est obligatoire mais, qui reste très théorique.

3 - La réalisation des projections climatiques aux horizons 2030-2050 qui est quelque chose d'obligatoire pour la construction des scénarios tendanciels et scénarios alternatifs.

4 - La validation des vulnérabilités du territoire qui vous a été proposée en commission géographique et validée avec vous, il y a des choses qui ont déjà émergées de ces commissions.

5 - La construction du scénario tendanciel, c'est-à-dire, sans SAGE et les scénarios alternatifs qui sont au nombre de 3 et conforme au guide national d'élaboration des SAGE. Il ne s'agit pas encore de la phase : plan d'action (PAGD), donc les orientations qui vous seront proposées restent des actions de l'ordre du territoire du SAGE BVPA à dimension « macro », adviendront ensuite les actions plus proches du terrain débutées grâce au partage pendant les commissions géographiques, mais qui n'est pas encore totalement retranscrites dans les orientations prioritaires proposées à l'ordre du jour de cette séance. Les orientations proposées par IREEDD permettent dans un premier temps de tracer les contours des scénarios alternatifs à l'horizon 2050, de prendre de la hauteur, d'avoir une approche systémique pour le SAGE BVPA et in fine d'aboutir à la stratégie. C'est un temps de construction qui se fait petit à petit, pas à pas.

Je voulais enfin revenir, sur les contributions issues de la concertation préalable qui s'est achevée le 30 avril, elles seront progressivement incluses dans la construction de la stratégie du SAGE. Je laisse la parole à Fady HAMADE et Pascal CHANE POI SANE du Bureau d'étude IREEDD.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Merci Florian pour ce préambule très important parce que nous avons ressenti qu'il y avait une forme d'attente et d'impatience sur cette stratégie d'adaptation et les actions qui accompagnent cette stratégie. Ce qui est important pour nous, c'est de ne pas « griller les étapes » dans le sens où ce qui a émergé dans ces ateliers d'abord, fait beaucoup écho au diagnostic qui a été élaboré lors de la 1^{ère} étape qui a été réalisée pour l'étude de la vulnérabilité, à ce qui a été restitué aujourd'hui dans le cadre de la concertation préalable.

Je rappelle qu'il y a 2 séquences dans le cadre de notre étude, la 1^{ère} est de faire une photographie du territoire avec l'ensemble de ces usages, regarder un petit peu en arrière et dans le rétroviseur pour voir quelles sont les tendances des usages de l'eau sur le territoire avant de pouvoir se projeter dans l'avenir. Cette 1^{ère} séquence est terminée.

Nous essayons maintenant de nous projeter dans l'avenir, à l'horizon 2050-2060 et nous essayons de nous dire, quelles sont les grandes orientations que nous appelons dans le jargon de l'Agence de l'Eau : des scénarios contrastés qui sont des scénarios qui permettent de borner le champ des possibles dans l'avenir et nous allons les présenter tout à l'heure. Ce n'est qu'à l'issue de l'identification de ces orientations que nous allons travailler dans une 2^{ème} séquence qui va nous amener jusqu'à septembre et jusqu'à la fin de l'année sur la stratégie d'adaptation.

• **Intervention de M. Pascal CHANE POI SANE, Bureau d'étude IREEDD :**

Voir présentation faite en séance.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Sur le développement de l'hydroélectricité, j'aimerais que l'on nuance, même si ce n'est pas l'objectif d'EDF, d'implanter des barrages partout et de développer cela n'importe comment, il ne faut juste pas le traiter comme le reste cela a quand même un rôle sur l'atténuation du changement climatique même si ce n'est pas le scénario qui est développé à tout-va et n'importe comment. Il faut nuancer par rapport aux secteurs agricoles et domestiques qui continuent. S'il y a poursuite du développement de l'hydroélectricité, il y a évidemment un impact sur les milieux aquatiques mais comme je dis, ce n'est pas l'objectif.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Nous apporterons cette nuance là mais c'est vrai que là, nous sommes dans une stratégie d'adaptation et pas d'atténuation.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Alors, si vous apportez cette nuance, il faut en apporter une autre évidemment parce qu'elle ne ressort pas dans les comptes rendus des garants ni dans les comptes rendus que j'ai pu lire, Marie-Charlotte BOUSQUET a raison, sur l'hydroélectricité de haute-chute et la petite hydroélectricité qui ne sert à rien en matière de décarbonation.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Nous ne sommes pas d'accord. L'hydroélectricité reste plus large, il y a les hautes chutes, les grands réservoirs c'est-à-dire qu'il y a un équipement existant qui doit être pris en compte dans le tendanciel, je partage tout à fait cette intervention, cela atténue ou accentue mais en tout cas, c'est dans le tendanciel. Il y a de la même manière énormément de petites chutes qui ont été plus ou moins abandonnées, certaines peuvent être reconstruites et qui peuvent intervenir. D'après moi, il faut qu'elles apparaissent dans le tendanciel parce qu'il en existe déjà beaucoup même si elles ne sont pas toutes exploitées et voir après, dans les scénarios de développement, comment nous pouvons les jouer.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Pour l'instant, comme je le disais, nous sommes dans la description qualitative de ces différents scénarios, nous ne sommes pas dans une évaluation quantitative. Quand nous viendrons à l'élaboration de la stratégie et des actions, c'est là qu'effectivement il y a risque de débat.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Il y a des installations et des caractéristiques de cour d'eau actuel qui ont des conséquences même si nous ne changeons rien, il y aura des évolutions. Le fait que de petites retenues s'ensablent, le fait qu'il y ait de grandes retenues, qui existent déjà, je ne parle pas de développement, il y a des phénomènes qui sont déjà existants et qui impactent, je ne sais pas si ça atténue ou accentue, mais en tout cas, cela impacte les évolutions climatiques et les évolutions des usages de l'eau.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Sans vouloir « remettre une pièce dans la machine », quand nous parlons d'optimisation de la production hydroélectrique, nous voyons, d'un point de vue règlementaire des difficultés, non pas forcément sur les grandes chutes, mais sur les centrales au fil de l'eau, nous voyons bien que nous avons des difficultés d'exploitation et en particulier en période d'étiage où nous avons un fonctionnement avec effectivement une plus-value énergétique assez faible, donc nous avons quand même tendance à rehausser les débits réservés. Quelle est votre vision ? Nous sommes d'accord que nous appliquons toujours la réglementation, parce que ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'avec le « chantier » que nous lançons, forcément nous avons un moindre productible à la fin. Effectivement, il faut laisser un minimum d'eau pour le milieu. Donc, pour moi, à puissance équivalente, nous pouvons avoir une diminution de productivité. C'est peut-être ça qu'il faut avoir en tête.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

C'est une bonne remarque. Quand nous avons résonné, sur ces scénarios qui sont extrêmes, si nous tirons le curseur vers l'environnement, nous pouvons arriver à un socle de préservation des ressources en eau et de milieux aquatiques et de l'environnement de façon générale qui est au-dessus de la réglementation, nous pouvons pousser le curseur dans ce sens là et donc, le SAGE peut pousser le curseur dans ce sens-là. Le SAGE peut dire aussi, je peux pousser le curseur dans l'autre sens, c'est-à-dire qu'il y a certaines réglementations que je peux accepter quelque fois de ne pas satisfaire de façon régulière. Je prends l'exemple des DOE, dans toute la vallée de la Garonne, les objectifs d'étiage ne sont pas toujours respectés.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

La réglementation le permet. Le préfet peut déroger au débit d'objectif d'étiage.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

C'est toute la nuance où le Préfet peut déroger, modulo des restrictions, nous sommes d'accord, mais le Préfet peut déroger, donc quand nous disons que nous poussons la réglementation, elle est interprétée. Et donc, comme nous poussons le curseur dans ce sens-là, cela veut dire que nous autorisons le préfet à y déroger. Encore une fois, ce n'est pas le chaos total, dans le sens où nous faisons tout sauter mais nous pouvons déroger à certaines réglementations. Tout est une question de récit et qu'est-ce que nous apportons dans ce récit. Nous ne sommes pas en train de dire que nous allons faire ça mais ce que nous sommes en train de mettre en place, c'est le spectre dans lequel pourra évoluer le futur SAGE et ça, cela appartient aux acteurs du territoire : définir jusqu'ou nous allons aller dans ce SAGE-là.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER. Animatrice du SAGE BVPA :**

Juste avant que vous ne repreniez, nous avons une observation de M. JENN, en visioconférence, qui indique que : par rapport au développement de l'hydroélectricité, il pense qu'il faut améliorer l'existant avec le changement de turbine vieillissante au lieu de créer d'autres ouvrages.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Nous focalisons sur l'hydroélectricité mais d'après moi, c'est valable pour tous les usages de l'eau dans le scénario tendanciel. Je vais prendre un autre exemple, si nous ne citons que les captages d'eau, il y a un panel de captages existants et donc dans le scénario tendanciel, nous allons projeter l'usage de ces captages sans augmentation, nous verrons ce que cela donne donc soit cela atténue quelque chose, soit cela accentue. C'est la même chose pour les stations d'épuration existantes, il y a énormément de stations d'épuration il y a une réglementation pour l'assainissement individuel par exemple donc imaginons que nous ne changions rien, nous ne rajoutons pas de stations d'épuration et nous appliquons uniquement la réglementation en place, c'est-à-dire, exiger que tout le monde ait un assainissement individuel mais sans rajouter de stations d'épuration, cela va bien de donner un scénario tendanciel sur un des usages de l'eau et je trouve que dans les scénarios tendanciels, comme pour tout un tas d'usages principaux, il faudrait caractériser vraiment ce qu'ils sont en l'état actuel des choses et évidemment simuler ce que cela donnerait sans rien toucher, sans le bouleverser. Et après, je comprends que les autres scénarios, nous pouvons pousser les curseurs comme vous le dites de façon un peu exagéré ou au contraire modéré mais il me semble que le scénario tendanciel est à écrire et à soigner sur tous les domaines.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Ce n'est qu'une présentation.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Nous sommes un peu focalisés sur l'hydroélectricité parce que c'est vrai que dans l'exercice, il y a un gros travail qui avait été demandé sur l'évaluation du potentiel hydroélectrique, c'est vrai que cela arrive en même temps donc c'est vrai que nous avons tendance à mettre un peu trop « en gras » l'hydroélectricité, mais effectivement, ce sont tous les usages qu'il faut regarder.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

C'est quand même une spécificité de l'Ariège, cela ne se présenterait pas dans d'autres SAGE. Les garants et le Bureau d'études ECLECTIC Experience qui nous ont aidés pendant la concertation ont remarqué que nous avons très peu parlé des inondations, mais à part dans la vallée Arize-Lèze, nous sommes moins concernés par cela.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Il faut dire aussi que l'hydroélectricité, c'est le seul sujet et ils sont très rares, sur lequel nous avons la main pour améliorer la situation, parce que nous maîtrisons le robinet. Donc, si nous ouvrons et que nous mettons de l'eau, dans le cours d'eau à la place des tuyaux, nous savons que nous allons améliorer la situation des cours d'eau. Il n'y a pas beaucoup de cas où nous avons la main sur un sujet où nous pouvons améliorer l'environnement.

• **Intervention de M. Renaud CHAMPREDONDE, CCI de l'Ariège :**

Le sujet de l'épuration de la qualité de l'eau est très important. Il faudrait marquer tous les potentiels et usages qui sont indiqués. C'est effectivement une spécificité, mais finalement les stations d'épuration, c'est aussi une spécificité, la qualité de l'eau aussi.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Oui, mais si nous voulons bouger les indicateurs, c'est surtout cet indicateur quantité qui va jouer. Pour les autres, ce n'est pas ça qui va transformer l'indicateur qui va faire passer du mauvais en bon et du bon au très bon. La question que je voulais poser à Siegfried CLOUSEAU, de la DDT, c'est : imaginons que la CLE se veut vertueuse sur le scénario de l'environnement, et que nous décidons de mettre 30 % du volume à tous les débits réservés, du coup nous produisons moins, je comprends que le pétitionnaire ira au contentieux, comment cela se passe ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Nous allons au contentieux, de toute façon, c'est systématique. Dans tous les cas, pour l'hydroélectricité, il faut avoir en tête que quasiment tous nos acteurs vont au contentieux. Effectivement, sur les petites centrales hydroélectriques, il y a un enjeu économique certain et c'est vrai que nous appliquons la réglementation, donc nous essayons de trouver un compromis avec une grosse protection environnementale et nous allons au contentieux, nous le savons.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Et si c'était une décision de la CLE du SAGE ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Nous irions encore au contentieux, mais du coup, nos actes seraient sans doute plus forts parce qu'il y a effectivement le côté réglementaire du SAGE qui donnerait un poids supplémentaire et je pense aux cours d'eau qui sont surexploités comme par exemple le Lez, sur lequel il y a beaucoup de centrales. D'un point de vue réglementaire, pour être transparent avec vous, un dossier qui est bien présenté, nous n'avons aucun argument pour nous y opposer, même si nous avons que le cours d'eau est déjà surexploité. Donc effectivement, que peut-être le SAGE peut faire quelque chose là-dessus.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Et là, le SAGE peut poser des normes environnementales un peu plus élevées et cela donne du poids supplémentaire aux arguments.

• **Intervention de M. Renaud CHAMPREDONDE, CCI de l'Ariège :**

Ça c'est dans le cas d'une potentielle nouvelle installation ? Mais sur des existants, cela peut remettre en question l'exploitation ? Et quel sera le poids du SAGE dans un contentieux sur des exploitations existantes ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Au final, même pour les exploitations existantes, nous le voyons bien, en général, c'est au gré des renouvellements des autorisations que nous le faisons, nous nous appuyons sur des études notamment sur des débits minimums biologiques et au final, tout est toujours contestable. Par exemple, un SAGE qui aurait des règles fortes qui parlerait par exemple de 30% de volume, ça, c'est incontestable, et ce, quelle que soit l'étude de débit minimum biologique derrière.

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Sauf que nous en aurions parlé avant et nous aurions sans doute, je l'espère, eu des études hydrologiques partagées et voir quand est-ce que nous sommes capables en termes d'hydrologie de modifier le débit réservé parce que les débits baissent, nous le savons, nous aurions débattu, je l'espère, en CLE avant qu'il y ait une quelconque décision. C'est important de se dire, surtout en bureau de la CLE, s'il y a des règles, comme ça, qui sortent très fortes, j'espère qu'il y aura eu le bon débat scientifique et technique et après il sera politique, au final pour trancher.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

C'est le bon moment pour aborder ces questions-là, en amont mais le règlement du SAGE, ce n'est pas pour tout de suite, mais effectivement, cela illustre ce que peut faire le SAGE.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Il faut rajouter d'autres usages, il ne faut pas focaliser sur l'hydroélectricité. Quelqu'un qui arrive et qui implante une usine d'eau, je ne cite personne, et prélève de l'eau qu'il ne rend pas dans le ruisseau alors que l'hydroélectricité, nous la prélevons à un endroit et nous la rendons à un autre. Et donc, il y a des gens qui prélèvent pour certains motifs et qui ne rendent pas ou en tout cas qui ne rendent pas « proche ». Il faut que nous fassions l'état actuel et l'état tendanciel des usages actuels si par exemple avec les usines d'eau et les prélèvements d'eau qu'il y a actuellement, est-ce que nous ne sommes pas déjà en train d'assécher certains cours d'eau.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Cela a déjà été débattu, c'est vrai que cela peut poser des questions, il y en a déjà une, dans ton secteur à Auzat, il y en a une autre à Mérens, il faut savoir le nombre, mais cela fait partie aussi des activités socio-économiques.

• **Intervention de M. Jean-Luc ROUAN, SCOT Vallée de l'Ariège :**

Mais il pourrait arriver un autre projet qui en prélève beaucoup, dans les scénarios, ou au contraire, il pourrait y avoir une réglementation qui pourrait dire, c'est bon, on arrête. Et ce qui me préoccupe aussi, ce sont les prélèvements et la restitution.

A la demande du SCOT Vallée de l'Ariège, par mail, est insérée la mention suivante :

Le Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège tient à préciser que le Programme Territorial des EnR, approuvé en fin d'année dernière, précise bien que, sur le périmètre du SCOT, à l'exception de la restauration de petites centrales hydroélectriques et de seuils, il n'y aura pas de nouveaux projets.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Les prélèvements sont présentés en brut, dans le slide suivant, ils sont présentés en net. C'est un sujet qui a fait l'objet de débats lors du dernier comité technique : est-ce que nous maintenons cette présentation sur les prélèvements en brut et sur les prélèvements en net quand nous allons afficher les actions. Je ne sais pas si vous voulez la mettre au débat ou pas sur la question de la présentation en brut ou en net ?

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Peut-être pouvons-nous expliquer la différence entre le brut et le net. En fait, les prélèvements nets prennent en considération les restitutions des différents rejets notamment, quand nous parlons de prélèvements d'eau potable, de prélèvement d'eau brute, nous pouvons avoir un taux de restitution jusqu'à 80%, en tout cas, c'est ce qui est conventionnel, nous avons quand même un écart important entre l'angle quantitatif quand nous considérons le net.

Il me semble que le net est plus représentatif quand nous parlons de gestion quantitative d'une ressource en eau, le brut est important pour nous, dossier par dossier quand nous regardons l'impact de certains projets au niveau local sur un court-circuitage de cours d'eau sur une certaine distance donc nous pouvons avoir des impacts pour l'eau plus fort mais quand nous parlons de gestion de volume à une échelle assez macro, il me semble que le prélèvement net est plutôt la notion à conserver et c'est d'ailleurs ce qui a été retenue dans une note du secrétariat technique du bassin Adour-Garonne qui a été établie l'année dernière et qui vous a été partagée. Donc, globalement, le taux de restitution pour l'eau potable est de l'ordre de 80%, pour l'industrie, nous sommes supérieurs à 90% puisqu'il y a beaucoup d'utilisation pour du refroidissement et par contre pour l'agriculture, il n'y a pas de restitution puisqu'en théorie, tout est consommé, tout ceci est conventionnel mais c'est vrai que les ordres de grandeur évoluent un petit peu.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Cela a fait l'objet d'une discussion longue en Cotech, dans la discussion technique. Moi, je voudrais alerter sur le fait d'afficher 2 indicateurs, qui sont différents, le brut et le net, en termes de message au grand public pour les raisons suivantes, c'est que cela peut rentrer, pas en opposition ni en contradiction mais peut brouiller le message en termes de « sobriété ». C'est-à-dire, si je prends l'exemple de l'usage domestique, si effectivement, nous demandons aux usagers domestiques d'être sobre dans leur consommation, mais qu'en même temps, nous leur disons, finalement vous prélevez 120 m³ mais en fait vous ne consommez que 20 m³, ce message-là peu brouiller le message de l'invitation à la sobriété. Je ne défends rien, je mets simplement en débat. La 2^{ème} chose, c'est que vous faites référence à la note et cette note, ce sont des propositions méthodologiques ce n'est pas une injonction.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

Ce n'est effectivement pas une injonction par contre, il me semble que quand nous travaillons en gestion quantitative, si nous regardons un petit peu le côté méditerranée où il y a des problématiques de quantité d'eau qui sont beaucoup plus prégnantes, si vous regardez tout ce qui est étude de volume prélevable, plan de gestion de la ressource en eau, on ne parle plus qu'en net. Pour l'usage domestique, le message que nous devons faire porter à nos concitoyens, c'est que c'est la somme de tous les gestes qui est importante. Par contre, il me semble, pour éclairer les décideurs, que le plus représentatif d'une gestion quantitative de nos ressources en eau, c'est vraiment ce qui ne retourne pas au milieu. En tout cas, c'est la culture que nous avons côté DDT que nous voulions vous partager.

• **Intervention de M. Laurent GARMENDIA, Fédération de pêche de l'Ariège :**

Sur l'approche globale, je comprends ce que dit Siegfried CLOUSEAU, mais comme il l'a rappelé dans son propos préliminaire, si nous prenons de l'eau au point kilométrique 10, et que nous la rendrons au point 40, entre les 2, il y a des problèmes et ça, nous ne pouvons pas, ne pas l'afficher et c'est un contexte ariégeois qui est prégnant.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Et donc, qu'est-ce qui doit compter en termes de message que nous envoyons, est-ce que c'est le brut ou le net, parce qu'il y a cette problématique qui consiste à dire aussi par exemple, les volumes d'eau qui sont prélevés par l'agriculture, il y en a qui sont restitués au milieu, quand nous disons que les prélèvements nets de l'agriculture, c'est 100%, personnellement, en tant qu'expert, je n'adhère pas trop. Il y a une partie de cette ressource-là qui y retourne, pas dans le même compartiment, elle peut être prélevée dans les cours d'eau superficiels et rechargée dans les nappes phréatiques ou inversement. Nous n'allons pas faire un débat d'expert, mais j'affiche une grille de lecture.

• **Intervention de M. Siegfried CLOUSEAU, DDT 09 :**

En-tout-cas, dites-moi, sur les 3 catégories que vous présentez : AEP, industrie et agriculture, qu'est-ce qu'il est important de considérer, est-ce que c'est le net ou le brut. Pour moi, le brut est important à considérer surtout pour l'industrie mais pas pour l'agriculture.

Peut-être que cela ne « mangerait pas de pain » de rappeler que, pour l'AEP, en se disant que pour le rejet des stations d'épuration, cela peut aussi sensibiliser les décideurs sur le fait que les eaux usées des stations d'épuration « alimentent ». Nous entendons beaucoup de projet de réutilisation des eaux usées cela veut dire que l'eau usée traitée, nous allons la réutiliser, c'est de l'eau que nous ne retrouverons pas dans le milieu ce qui fait que si c'est en substitution d'un prélèvement, c'est super parce que nous avons moins de pollution par contre, si c'est pour développer de l'irrigation, c'est moins bien parce que nous allons quand même poser des contraintes quantitatives supplémentaires au milieu. C'est peut-être une alternative mais effectivement les 2 sont importants, mais c'est vrai que si nous arrivons à faire un focus sur les rejets des stations d'épurations, il me semble que cela peut être intéressant.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Pour moi, Fady, je pense qu'il faut aussi bien à chaque fois, expliquer la différence entre le net et le brut pour chaque vecteur, en tout cas, chaque usage, AEP, industrie, agriculture, et bien l'expliquer

dans le rapport. Je pense que cela sera important et la communication vis-à-vis de chaque usager pourra être différente aussi.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Il y a une question de M. JENN : « Quid des prélèvements en nappes phréatiques connectées ou déconnectées ? »

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

C'est là que nous rentrons dans un débat d'expert, est-ce que la nappe phréatique, elle est connectée ou pas ? Est-ce qu'elle alimente un cours d'eau superficiel ou elle ne l'alimente pas ? toutes ces problématiques-là, sont des cas particuliers.

Donc c'est noté, nous afficherons les 2 et nous donnerons la différence entre le brut et le net et nous verrons la communication par la suite.

Passons à la 3^{ème} orientation qui est celle de la préservation de la ressource disponible pour les usages dans un contexte de raréfaction de la ressource. Il s'agit de type d'action d'optimisation des stocks existants, de développement des solutions de stockage naturel et l'exploration de nouvelles solutions techniques.

L'orientation n°4 porte sur les enjeux transversaux telles que la sensibilisation des pouvoirs publics et des citoyens et la mise en place d'une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre de la stratégie du SAGE. Il y a un sujet qui a émergé lors de la concertation préalable, lors du dernier comité technique sur l'opportunité de mettre en place une convention citoyenne. Est-ce que nous abordons le sujet ou pas ?

• **Intervention de M. Jean-Jacques MARTINEZ, Président du SMIVAL :**

Là, nous parlons de l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Nous avons des exemples nationaux qui ont été réalisés sur la fin de vie, sur un certain nombre de dossiers. Je suis comme vous, je cherche les moyens d'entendre et d'écouter la population et ce système-là qui a déjà été mis en place et qui a été évalué est un des moins mauvais système pour pouvoir avoir l'avis des partenaires. Au-delà de ça, il faut que chaque intervenant et chaque partenaire soient réalistes sur les enjeux qui sont que l'avenir au niveau environnemental nous le savons toutes et tous n'est pas fameux donc nous devons avoir le courage, dans la concertation, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas être les uns contre les autres, nous avons tout intérêt à ce que notre planète fonctionne bien, et la convention citoyenne est un des moyens, ce n'est pas le seul, pour essayer d'améliorer le relationnel par exemple entre nous et les administrés. Tout à l'heure, nous avons parlé de la visibilité du SAGE. Nous avons aussi un gros travail à faire pour expliquer, nous avons commencé à le faire et c'est remarquable sous la direction du Président. Je suis bien sûr favorable à la convention citoyenne, mais aussi à toute action qui irait pour pouvoir expliquer correctement aux populations et croyez-moi, ce n'est pas simple en tant qu' élu local, n'est-ce pas chers collègues ?

Parce que chacun, nous ne mettons pas la même chose derrière les mots, et là, il faudrait faire des « feedbacks » pour vraiment observer que derrière les problématiques nous mettons des choses que nous comprenons tous. Moi, je suis tout à fait d'accord pour sensibiliser les pouvoirs publics et les citoyens, nous avons commencé à le faire et cela se développe de plus en plus. Il y a beaucoup

d'initiatives en France à ce sujet et je serai toujours à vos côtés si c'est pour sensibiliser les pouvoirs publics et les citoyens sur notre avenir commun.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous pourrions débattre ce sujet à l'atelier du 24 septembre qui aura lieu pour la concertation continue. Pour le bureau d'étude Eclectic, il faudra le mettre sur la table à l'atelier ce jour-là, parce que cela fait partie aussi de la suite et pour le cabinet IRREDD, nous avons envoyé récemment le bilan de la CNDP mais aussi le bilan de la « Fresque de la Lèze » qui est une concertation qui avait été faite, plus poussée sur le bassin versant de la Lèze. Nous vous avons tout envoyé récemment et évidemment que dans ce que nous avons vu là, tout n'est pas encore pris en compte, que ce soit pour la communication, la sensibilisation ou leurs attendus vis-à-vis des acteurs de l'eau dans le cadre de leurs compétences respectives. Il y a des demandes sur l'AEP, sur l'hydroélectricité, sur les usages d'activités nautiques et de loisirs, par exemple, donc cela, il faudra le prendre en compte dans la suite de l'élaboration du SAGE.

Le 24 septembre, nous définirons la concertation continue et comment nous allons intégrer aussi, avec les commissions géographiques, qui sont prévues fin octobre ou début novembre, la suite par rapport à la stratégie pour que cela n'arrive pas en fin de rédaction, pour que tout le monde soit au courant de l'avancée des bureaux d'études, comme il y en a plusieurs en même temps. Et puis, vous dire aussi que nous n'oublions pas le bureau d'étude Ectare pour l'évaluation environnementale et vous faire part que nous lui envoyons les données au fur et à mesure des avancées des bureaux d'études IREEDD-CACG mais aussi le bilan de la concertation préalable pour que l'évaluation environnementale se fasse en parallèle, il ne faut pas l'oublier non plus.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREEDD :**

Nous pouvons prendre l'ensemble de ce matériau-là qui a émergé de la concertation et « l'injecter » dans les prochains ateliers avec les acteurs du territoire, pour voir comment nous les intégrons et s'il faut les intégrer, voilà ce que nous pouvons faire avec. C'est vrai qu'il y a plusieurs études qui sont menées en parallèle dans le cadre de l'élaboration de ce SAGE et donc nous essayons de les faire articuler entre elles.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Donc, par rapport au 24 septembre, si les membres de la CLE décide d'une stratégie de communication et de concertation continue mais aussi du futur dans l'élaboration du SAGE, une fois qu'il sera approuvé cela vous laissera le temps d'ici fin octobre, début novembre de l'intégrer.

• **Intervention de M. Benjamin ARAGONCILLO, Bureau d'étude ECLECTIC EXPÉRIENCE :**

Je remercie IREEDD pour cette présentation qui reflète beaucoup le diagnostic et les propositions de la concertation. J'ai donc entendu que vous allez essayer d'intégrer notamment les propositions dans vos documents. Ce que je préconise peut-être, c'est que vous puissiez mettre peut-être un pastillage dans vos documents pour identifier les propositions qui sont faites par la concertation soient qui sont convergentes avec ce que vous avez dit. L'idée, c'est vraiment que nous puissions converger si c'est possible le diagnostic et surtout les propositions et les visions de la concertation afin que cela puisse s'auto-alimenter.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

C'est une bonne proposition, Benjamin, merci. Effectivement, c'est important d'identifier ce qui a émergé de votre concertation et des acteurs locaux. De toute manière, quand nous reviendrons aux futurs ateliers qui auront lieu pour nous fin octobre, début novembre, nous allons injecter une partie de votre matériau, pas tout, évidemment, parce que prendre tout le spectre des actions qui ont été proposées par le grand public n'est pas forcément toujours cohérent avec ce que nous sommes en train de construire, mais effectivement, identifier par des pastilles ou autres, les actions qui émanent de la concertation continue.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Je me doutais bien qu'il faudrait trouver un scénario entre les deux. Je pense que la grande majorité pour ne pas dire la quasi-unanimité va adhérer à ce scénario. Après, de trouver, à l'intérieur, des articulations, cela va être beaucoup plus compliqué. Il faut être fin politique.

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

C'est là qu'il va falloir faire jouer la politique au prochain bureau de la CLE pour trouver la ligne de crête qui va permettre de concilier tout ça.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

En-tout-cas, je vous remercie pour vos différentes interventions. Dans le cadre des présentations que nous avons eues aujourd'hui, est-ce d'autres personnes veulent apporter de précisions, des modifications ou faire part de leur ressenti ?

• **Intervention de Mme Marie-Charlotte BOUSQUET, EDF Hydro :**

Donc là, nous avons la présentation des slides, comme vous le savez elles sont arrivées assez tard. Entre aujourd'hui et la CLE, est-ce que nous aurons le temps de digérer tout ça et d'apporter des remarques ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

C'est exactement ça. Le temps de prendre vos remarques pour que nous puissions les intégrer et pour avoir une présentation finale, en CLE plénière au mois de juillet. Si vous les envoyez la veille de la CLE nous ne pourrons pas les intégrer mais il ne faudra pas nous en vouloir mais nous pouvons mettre la date butoir à la fin du mois de juin.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Je voulais préciser que le livrable, version 2, vous a été envoyé. Puisque la présentation, c'est une chose, mais après, il y a le rapport. Vous avez donc du travail d'ici la fin du mois de juin, et donc d'ici à la CLE de juillet.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

Voilà, donc je rappelle l'atelier du 24 septembre. Il y aura aussi un Cotech le 1^{er} juillet.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Le prochain Cotech sera réservé aux membres du Cotech, sans les bureaux d'études puisque là, ce sera pour valider le futur cahier des charges pour le PAGD et règlement de la phase 3 du SAGE, pour

que nous puissions, en « interne », le valider en commission Transitions Environnementales et Sociétales, présidées par Messieurs Jean-Paul FERRE et Jérôme BLASQUEZ. Il passera ensuite en Commission Permanente du Département. Il y a des dates et des délais à respecter pour que nous n'ayons pas de « trous » entre la fin de la rédaction de la stratégie et le début de la rédaction du PAGD règlement, qui va nous prendre du temps.

Ensuite, nous avons parlé de l'atelier de la CLE du 24 septembre. Il n'y aura pas de validation puisqu'il s'agit d'un atelier, comme l'ont dit Anne-Isabelle PARDINEILLE, et ECLECTIC EXPERIENCE. Ce sera à vous de définir la stratégie de la future concertation continue. Nous avons de notre côté, jalonné des propositions, notamment sur certaines visites et thématiques. J'en profite pour introduire, notre collègue, Élise LLOBET, de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, qui est mise à disposition de notre équipe SAGE, pour les actions vis-à-vis du monde agricole à décliner sur le territoire et le périmètre du SAGE.

• **Intervention de Mme Élise LLOBET, Chambre d'Agriculture de l'Ariège :**

Bonjour à tous, je suis donc arrivé en poste à la Chambre d'Agriculture il y a 3 mois. Les missions de mon poste consistent à accompagner l'animation du SAGE sur le volet agricole. Je vais donc, entre autres, organiser des visites d'exploitations agricoles à destination du grand public mais aussi des membres de la CLE. Je vais aussi animer des groupes de travail qui vont permettre d'alimenter les travaux du SAGE sur le volet agricole.

• **Intervention de Mme Anne GAUTHIER, animatrice du SAGE BVPA :**

Elle a notamment travaillé sur des fiches pédagogiques qui seront mises à disposition sur notre site internet.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

Nous avons déjà diffusé ces fiches à l'occasion du Salon des Maires de l'Ariège puisque nous y étions présents et aussi le 5 juin dernier pour la journée mondiale de l'environnement. Elle va donc décliner des fiches spécifiques sur les pratiques agricoles, le travail des sols et tout cela sera en ligne. Nous avons une réunion de travail avec la Direction de la Communication lundi pour remettre à jour l'ensemble des pages du SAGE pour que ce soit visible et facile d'accès pour l'ensemble des membres de la CLE et du citoyen en général.

Élise doit préparer, aussi, avec les membres de la Chambre, des formations à destination des professions agricoles. Il y aura tout un panel de formations pour nos agriculteurs, sur le territoire du SAGE, de manière à ce que la profession agricole continue à transitionner vers la sobriété et à s'adapter aux modifications liées au changement climatique.

J'ai positionné aussi, les dates des commissions géographiques. Nous verrons avec le bureau d'études IREEDD si nous les faisons plutôt semaine 42, fin octobre ou semaine 45, début novembre. Nous vous solliciterons sur les territoires, comme la dernière fois, peut-être, sur 3 commissions géographiques sur les 3 salles que nous avons déjà fléchées la dernière fois.

Je laisse la parole à Monsieur Daniel ARTAUD, car il y a une date importante à retenir et vous recevrez l'invitation dans peu de temps.

• **Intervention de M. Daniel ARTAUD, Président du SSV, Vice-Président du SAGE :**

Il y aura une journée technique sur les zones humides, à Saint-Girons, dans nos locaux de la rue Trinqué, au Syndicat Salat-Volp, le 2 juillet prochain, animée par le SMEAG.

Vous recevrez l'invitation écrite dans les jours qui viennent.

• **Intervention de Mme Karine ORUS-DULAC, animatrice du SAGE BVPA :**

C'est donc la journée technique des zones humides, organisée par le SMEAG, et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne puisque cela fait partie du Projet de Territoire Garonne Amont. Ce projet concerne en Ariège, le bassin versant du Salat, du Volp et de l'Arize. Cette année, l'accueil se fait à Saint-Girons au Syndicat Salat-Volp le matin. L'après-midi, nous irons au lac de Touille pour la présentation d'une zone humide de taille importante sur ce territoire. C'est le SMEAG qui organise cette journée, avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et les partenaires dont le Syndicat Salat-Volp et la Communauté de Commune Cagire-Garonne-Salat.

• **Intervention de Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises :**

Par rapport aux 2 fiches que nous avons vu concernant les prélèvements bruts et nets, à qui vont-elles être diffusées ?

• **Intervention de M. Fady HAMADE, Bureau d'étude IREDD :**

Ce sont des éléments qui vont figurer dans l'élaboration du SAGE à un moment donné, quand nous allons afficher les éléments d'information sur les prélèvements, nous les afficherons en brut et en net. Après, quand je parle de diffusion, ce SAGE devient public, après et visible par tout le monde. C'est en ce sens-là que je voulais attirer l'attention sur ça.

• **Intervention de Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises :**

Je réfléchis par rapport au message que nous envoyons. Nous sommes bien tous d'accord que le message à envoyer, c'est la sobriété et tant qu'à faire, favoriser le cycle naturel de l'eau et comme l'a précisé Laurent GARMENDIA, nous savons que l'eau que nous prélevons, elle n'est pas restituée à l'endroit où en théorie, elle devrait l'être. C'est vrai que je pense que l'affichage en brut est peut-être plus marquant pour la sobriété des usages.

• **Intervention de M. Jean-Paul FERRE, Président de la CLE :**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions.
La séance est levée à 12H00.

Le Président de la CLE du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE